

NATIONALITÉ

Les chrétiens pour l'intégration sociale

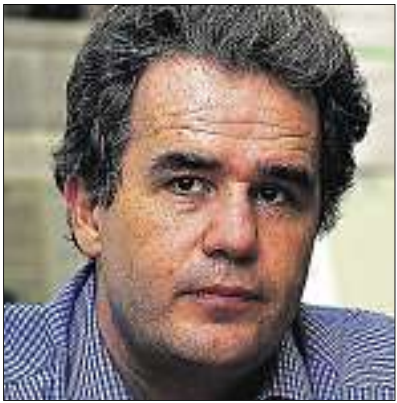
Dans une lettre ouverte aux membres de la Chambre des députés, l'association Communauté vie chrétienne (CVX) au Luxembourg prend position à propos du projet de loi sur la nationalité : «Nous sommes un mouvement chrétien et, en tant que tel, nous appartenons à la société civile (...) Nous constatons avec inquiétude que les barrières qui sont dressées dans le projet de loi sur la nationalité risquent de s'avérer infranchissables pour bon nombre de résidents étrangers qui aimeraient accéder à la nationalité luxembourgeoise. Nous nous étonnons du passage de 5 à 7 ans pour l'obtention de la nationalité. Il est à craindre que ce délai supplémentaire n'envoie un message négatif aux intéressés.

Mais l'obstacle majeur à l'acquisition de la nationalité réside dans le niveau d'exigence linguistique. Nous ne nions pas le fait que le luxembourgeois reste un facteur important d'intégration au Grand-Duché. Le projet de loi pose cependant des exigences linguistiques (niveau B1 pour la compréhension, niveau A2 pour l'expression) supérieures à celles d'autres pays européens. De plus, le français et l'allemand sont également des langues officielles du pays et il n'en est pas tenu compte (...) Le texte ne tient pas non plus compte des différences de niveau scolaire des intéressés. Il risque bien d'être socialement discriminatoire. Enfin, on ne fait pas cas de la contribution au bien-être économique et social du pays et du niveau d'intégration dans la vie sociale(...)

Nous vous saurions gré si vous pouviez reconsidérer le projet de loi sur ces deux aspects dans le but d'une meilleure contribution au processus d'intégration.»

TAGEBLATT

Promotion pour Francis Wagner



Le nouveau rédacteur en chef adjoint du *Tageblatt*.

Depuis hier, Francis Wagner est le nouveau rédacteur en chef adjoint du *Tageblatt*.

Né en 1960 à Esch-sur-Alzette, Francis Wagner a étudié le français et l'allemand à Fribourg et Innsbruck. Sa carrière au *Tageblatt* a débuté en 1986 à la rédaction sportive qui ne comptait alors qu'un rédacteur sportif professionnel. Ce n'est qu'un an et demi plus tard qu'il a été nommé à la rubrique étrangère, à laquelle il appartient toujours et qu'il dirige depuis plusieurs années déjà.

Avant sa nomination, le nouveau rédacteur en chef adjoint était durant peu de temps secrétaire général de la rédaction avant d'occuper le poste de conseiller de la rédaction en chef. Francis Wagner reste également responsable de la rubrique étrangère. Francis Wagner est un expert reconnu des événements internationaux. Mais la politique intérieure l'intéresse également, surtout les questions de politique sociale. Rappelons que les rédacteurs en chef du *Tageblatt* sont Alvin Sold et Danièle Fonck.

La rédaction du *Quotidien* présente ses meilleurs vœux de succès à Francis Wagner en sa qualité de nouveau rédacteur en chef adjoint du *Tageblatt*.



Photo : martine may

Une fois n'est pas coutume : les journalistes ont accompagné le déplacement d'une commission parlementaire.

BIOG : une histoire à succès

En 2008, la Bio-Bauere-Genossenschaft (BIOG) fête ses 20 ans au Luxembourg. Les responsables ont rencontré les membres de la commission parlementaire.

20 ans se sont passés depuis les débuts de la commercialisation au Rollingergrund.

De notre journaliste
Jean Rhein

Les membres de la commission de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural de la Chambre des députés, sous la présidence de Marcel Oberweis, s'étaient déplacés, hier, à Munsbach, au centre Oikopolis, pour s'entretenir avec les responsables sur les activités des associations bio-label Demeter et la coopérative BIOG, qui commémorent cette année-ci leur 20^e anniversaire.

En face des membres de la Chambre des députés, Aender Schanck, le gérant de la coopérative BIOG, a retracé l'histoire : en passant de la phase pionnière, par la phase de la différenciation à la phase actuelle de

la professionnalisation et de la coopération, les producteurs et les entreprises de distribution ont acquis une solide réputation. Ils sont reconnus en tant que partenaires et parties contractantes sérieuses. La première distribution de leurs produits s'organisa au Rollingergrund, en octobre 1989, sous l'enseigne Naturata.

La société Biogros a été créée en 1992; le premier contrat conclu par Demeter avec la chaîne des supermarchés Cactus remonte à 1994.

L'immobilière OEKimmO sous forme d'une société anonyme fut constituée en 1998. La construction du premier bâtiment Oikopolis démarra en 2000; la même année, la coopération avec Luxlait créa les bases pour découpler la production et la distribution de lait biologique. Le système de rémunération astucieux mis en place permet une répartition juste aux intervenants.

Oikopolis participations SA a été constituée en automne 2005. Les actionnaires sont BIOG, Oikopolis, Triodos Innovation Fund BV et des actionnaires privés. Les filiales sont Biogros, OEKimmO et Naturata. Le groupe réalise un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros et emploie 120 salariés. Les activités dépassent largement la production et la distribution : des activités scientifiques, de recherche, de conseil, dans les domaines du négoce, des semences, de la nutrition, des énergies alternatives se rajoutent.

3 700 hectares de cultures biologiques

Actuellement, la surface agricole exploitée par des cultures biologiques s'élève à 2 900 hectares (sous les deux labels). La surface totale est estimée à quelque 3 700 hectares, puisque certains cultivateurs rem-

plissent les normes européennes mais ne participent pas avec leurs produits aux labels commerciaux.

Un exemple intéressant de production de produits biologiques par la ville de Munich a été cité. Cela a fait penser le député Jos Scheuer à la région d'Echternach. En effet, les communes ont un rôle à jouer.

«Que peut faire la politique pour vous?», s'interroge la députée Marie-Josée Frank. «Les surfaces de stockage deviennent exiguës», lui répond-on.

Des structures de production manquent au Luxembourg. «Le yaourt biologique doit être importé!»

La tenue d'une exploitation agricole qui combinerait la culture biologique et l'exploitation traditionnelle n'est pas souhaitable. Par contre, les exemples de proximité montrent que la viticulture biologique a un avenir.

Immigration : la cohésion sociale ne se décrète pas

Le Conseil national des étrangers vient de publier son avis sur le projet de loi portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration. Les points de critiques du CNE sont nombreux mais se veulent constructifs.

Constitué en 1993, le Conseil national des étrangers veille en tant qu'organe consultatif à la bonne intégration des étrangers au Luxembourg. Dans ce contexte, les membres du CNE ont émis leur avis sur le nouveau projet de loi portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration, déposé par le ministre délégué aux Affaires étrangères et l'Immigration, Nicolas Schmit. C'est d'ailleurs le ministre en personne qui a exposé son projet de loi au Conseil national des étrangers.

L'avis du CNE comporte toute une série d'amendements de la présente proposition de texte, aussi bien sur le fond que sur la forme. Globalement, les membres réunis au sein du Conseil jugent que le nouveau texte «contient des avancées certaines tant au profit des citoyens de l'Union européenne que des ressortissants de pays tiers». Toutefois, le CNE attire l'attention du ministre Schmit sur toute une série de

points qu'il serait préférable d'envisager différemment.

Sur le plan politique, le Conseil réclame que le Luxembourg se donne une vision politique européenne incluant une stratégie d'immigration et d'intégration à long terme. Surtout pour un pays comme le Grand-Duché qui accueille 42% de ressortissants étrangers, des «mesures hardies sont à prendre», selon le CNE qui, dans sa vision globale des choses, ajoute que «l'intégration citoyenne s'érige en véritable défi pour le façonnage de la future société luxembourgeoise».

L'assemblée plénière du Conseil national des étrangers déplore surtout dans ce contexte surtout que le nouveau projet de loi manque à transposer certains principes garantis par le droit communautaire. «La transposition des directives telle qu'opérée par le nouveau projet fait obstacle, à terme, à une bonne intégration des étrangers dans la société

luxembourgeoise», note le CNE dans son avis. Est aussi critiqué le fait que le nouveau texte renvoie à 31 règlements grand-ducaux dont un seul est entré en vigueur à ce jour.

Ouvrir davantage le marché du travail

Notant que la cohésion sociale ne se décrète pas par des lois et des règlements, le CNE rappelle que celle-ci est tributaire des mesures d'accompagnement, telle une grande campagne d'information, qui néanmoins font défaut dans le projet de loi.

Les membres du Conseil national des étrangers émettent également toute une série de propositions pour favoriser l'intégration des étrangers en améliorant l'accès au marché du travail. Jugeant que le maintien du haut standard de vie au Grand-Duché est irréfutablement lié à la main-d'œuvre étrangère, le CNE

plaide à valoriser la main-d'œuvre potentielle déjà présente dans le pays avant d'accueillir des travailleurs venant d'autres pays. Dans ce contexte, le Conseil national des étrangers se montre favorable à l'insertion des personnes se trouvant en situation irrégulière au Luxembourg sur le marché du travail. De plus, le CNE souhaite que les ressortissants de pays tiers aient le libre choix quant au secteur de travail dès la deuxième année de travail prestée au Grand-Duché. Cette mesure compléterait la disposition de la nouvelle autorisation de séjour, qui sera liée dans un même titre à l'autorisation de travail.

Finalement, le CNE juge, en matière de sécurité sociale, d'ouvrir à huit ans la possibilité de s'affilier à la Caisse de maladie. Ce délai prolongé équivaut au délai envisagé pour la régularisation des sans-papiers.
D. M.